

DOCUMENT 1

BULLETIN D'INFORMATION POUR LES COORDINATEURS NATIONAUX,  
LES PARTICIPANTS ET LES ORGANISATIONS D'ACCUEIL

1. HOPE, la Fédération européenne des hôpitaux et des soins de santé, est une association composée de représentants d'organisations hospitalières et de soins de santé nationales ou, le cas échéant, d'institutions nationales responsables du secteur hospitalier et des soins de santé, dans les Etats Membres de l'Union européenne. La Suisse a le statut de membre observateur.
2. Un des objectifs de HOPE est de promouvoir les échanges de connaissances et de pratiques dans l'Union européenne et de fournir des formations pour les professionnels de santé dans le contexte européen. En 1981, afin de répondre à ces objectifs, HOPE a mis en place un programme d'échange destiné à l'origine uniquement aux professionnels hospitaliers. Ce programme est désormais ouvert aux autres professionnels de santé et dans certains pays des participants sont accueillis dans des structures de soins non hospitalières. Ce programme d'échange vise à une meilleure connaissance du fonctionnement des systèmes de santé et hospitaliers en Europe et plus particulièrement à faciliter la coopération, l'échange et la libre circulation des professionnels engagés dans des activités de gestion.
3. Le programme d'échange HOPE est organisé durant 4 semaines à l'intention des gestionnaires et autres professionnels de santé ayant des responsabilités de gestion. Les candidats doivent travailler dans un hôpital ou une autre structure de soins depuis au moins trois ans et seront capables de s'exprimer dans une langue acceptée par le pays d'accueil. Le programme d'échange HOPE n'est pas un programme médical ou technique, mais un programme multiprofessionnel. Il est destiné aux professions et professionnels chargés d'une manière directe ou indirecte de la gestion de services de santé et d'hôpitaux européens.
4. La participation des candidats et des organisations hôtes est organisée par l'intermédiaire de la diffusion d'information (formulaires, agenda, brochure d'information...) par les coordinateurs nationaux et dépend de l'accord de l'employeur d'accepter la participation du candidat avec maintien du salaire. L'organisation d'accueil offrira un logement gratuit ainsi que des repas moyennant un prix raisonnable ou gratuitement.
5. La période d'échange **débutera le 23 mai et se terminera le 21 juin 2011 inclus.**
6. Une réunion d'évaluation ainsi qu'un séminaire, à laquelle les professionnels, les responsables des organisations d'accueil et les coordinateurs nationaux sont invités, sont prévus à l'issue du programme d'échange. Ils auront lieu à Turku (Finlande) autour du thème « **Améliorer la santé – Un défi partagé des hôpitaux et des soins de santé primaires** ». **Cette réunion d'évaluation fait partie du programme d'échange et tous les candidats doivent y participer.** Une participation financière minimale d'environ 250 Euros sera demandée aux participants en guise de frais de réservation pour les prestations qui leur seront offertes. Les hôtes et toute autre personne intéressée sont également conviés mais doivent payer une contribution, ainsi que leurs frais d'hébergement.

7. L'organisation d'accueil organisera un programme individuel d'échange qui tiendra compte des aspects suivants de l'organisation hospitalière.

**En général**

Aperçu du système sanitaire du pays d'accueil. Il est important de donner au candidat l'occasion de voir comment l'organisation d'accueil s'intègre dans le cadre plus large des services de santé dans la ville, la région et le pays.

**Thème**

Une occasion de percevoir et de discuter d'un large éventail de services et de fonctions qui contribuent au thème du programme de cette année. Cela peut inclure des visites de professionnels hospitaliers et gestionnaires afin de comprendre l'interdépendance des systèmes.

**Intérêts spécifiques**

Le programme de stage doit tenir compte des intérêts spécifiques du professionnel et des questions qu'il souhaite aborder au cours du programme. Il faudra réserver du temps pour d'autres questions qui ne se révéleront qu'au courant du programme de stage.

**Présentation**

L'organisation d'accueil fera en sorte que les participants aient suffisamment de temps pour contribuer à la présentation du pays d'accueil. Il peut s'agir d'assister à des réunions des participants ou la préparation de l'information sur place. L'accès à l'informatique et l'internet en dehors des heures normales de travail sera donc important.

En préparant le programme, l'accent devra être mis plus sur l'aspect pratique que sur l'aspect académique.

**Il doit être bien entendu que le programme d'échange HOPE n'est pas un programme de stage médical et que les participants seront subordonnés dans l'organisation d'accueil.**

8. La participation au programme implique la volonté de l'employeur d'octroyer au candidat une absence exceptionnelle rémunérée.
9. Dès qu'il connaît son organisation d'accueil, le candidat est prié de le contacter le plus rapidement possible, afin de régler les détails de son programme individuel d'échange et de son hébergement.
10. Le participant devra **contacter** le coordinateur national du pays hôte **par téléphone avant le 31 janvier 2011** afin que ce dernier puisse tester ses connaissances linguistiques. **Avant le 15 février 2011** le participant doit avoir **confirmé une première fois** et **avant le 30 avril 2011 une seconde fois** sa participation au programme auprès des coordinateurs des pays d'origine et d'accueil et auprès de l'organisation d'accueil.

11. Dès qu'un accord est intervenu avec le candidat, une **esquisse du programme individuel d'échange** doit être envoyée par courriel à HOPE ([exchange@hope.be](mailto:exchange@hope.be)), coordinateur européen du programme d'échange, et ce **avant le 31 mars 2011**.
12. Les participants ont une responsabilité générale à l'égard de HOPE. HOPE se réserve le droit de mettre fin au placement à tout moment. Pendant l'échange, le participant est responsable devant le directeur de l'organisation d'accueil dans les mêmes conditions que les autres personnels.
13. Les organisations d'accueil sont juridiquement responsables des dommages pouvant être causés à des tiers par les participants pendant la durée complète de l'échange. Les organisations d'accueil sont invitées à couvrir leur responsabilité civile du fait des participants auprès d'une compagnie d'assurances et de préférence auprès de celle qui couvre leur responsabilité du fait de leur propre personnel.
14. A la fin de l'échange, il sera demandé au participant de remettre, par courriel, **un rapport** sur le déroulement du programme à HOPE, ainsi qu'aux coordinateurs des pays d'origine et d'accueil, et ce **avant le 31 juillet 2011, au plus tard**.
15. A la fin de l'échange le participant recevra un certificat. Ce certificat ne donnera pas lieu à des exigences salariales.
16. La sélection des candidats sera organisée par la délégation du pays d'origine qui à son tour est responsable de la connaissance linguistique des candidats. Les candidats déclarent être d'accord avec les conditions stipulées. Les **bulletins d'inscription** des candidats (documents 2 et 3) et des organisations d'accueil (document 5) doivent être envoyés **au plus tard avant le 31 octobre 2010** au coordinateur national.